



# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2009/2123(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2008: Autorité européenne de sécurité des aliments EFSA		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	PPE <a href="#">MATHIEU HOUILLON</a> <a href="#">Véronique</a> Rapporteur(e) fictif/fictive S&D <a href="#">STAVRAKAKIS Georgios</a> ALDE <a href="#">GERBRANDY Gerben-Jan</a> Verts/ALE <a href="#">STAES Bart</a>	01/10/2009
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	S&D <a href="#">HAUG Jutta</a>	06/10/2009
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	Réunion <a href="#">2994</a>	Date 16/02/2010
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
23/07/2009	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">SEC(2009)1089</a>	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0086/2010</a>	
21/04/2010	Débat en plénière		

05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0106/2010</a>	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2009/2123(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/01114

### Portail de documentation

Document de base non législatif		SEC(2009)1089	23/07/2009	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0012/2010 <a href="#">JO C 304 15.12.2009, p. 0001</a>	08/10/2009	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		N7-0036/2009 <a href="#">JO C 269 10.11.2009, p. 0001</a>	10/11/2009	CofA	
Document annexé à la procédure		<a href="#">05827/2010</a>	01/02/2010	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE430.466</a>	03/02/2010	EP	
Avis de la commission	<b>ENVI</b>	<a href="#">PE431.043</a>	23/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE439.354</a>	03/03/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A7-0086/2010</a>	26/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0106/2010</a>	05/05/2010	EP	Résumé

### Acte final

[Décision 2010/524](#)  
[JO L 252 25.09.2010, p. 0155](#) Résumé

## Décharge 2008: Autorité européenne de sécurité des aliments EFSA

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Autorité pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de l'Autorité se monte à 66,4 millions EUR en 2008 (contre 52,2 millions EUR en 2007) constitué à 100% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, l'Autorité, dont le siège se situe à Parme (Italie) compte officiellement 335 postes dont 318 effectivement pourvus + 77 autres emplois (auxiliaires, contractuels et experts nationaux détachés), soit 395 personnes assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

Les activités 2008 de l'Autorité peuvent se résumer comme suit :

Évaluation des risques et conseils scientifiques :

- avis: 311
- déclarations: 12
- autres rapports techniques et scientifiques: 7

- Total des avis et déclarations scientifiques: 360

Renforcement des méthodologies l'évaluation des risques et coordination des réseaux scientifiques :

- documents d'orientation: 29
- rapports de collecte de données: 21
- autres rapports scientifiques et techniques: 79

Communication des conseils scientifiques et facilitation du dialogue avec les parties intéressées :

- avis scientifiques assortis d'activités de communication: 20%
- consultations publiques: 38
- visites du site web: 2,1 millions
- abonnés au bulletin «EFSA Highlights»: 21.140
- couverture par les médias dans des articles et des reportages audiovisuels: 11.652
- questions des médias: 676
- communiqués de presse: 30
- actualités sur le web: 39
- entretiens: 123

À noter que la publication complète des comptes de l'Autorité figure aux adresses suivantes :

<http://www.efsa.europa.eu/en/funding/accounts.htm>

## Décharge 2008: Autorité européenne de sécurité des aliments EFSA

---

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer à l'Autorité européenne de sécurité des aliments, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Autorité sur l'exécution de son budget pour 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs de l'Autorité étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Autorité.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- performance, gestion budgétaire et financière : constatant l'amélioration constante des performances de l'Autorité, les députés se réjouissent de constater que les indicateurs de réalisations sont en nette augmentation de même que le nombre des ressources humaines. Ils prennent également acte de ce que l'Autorité a atteint un degré élevé d'exécution de son budget. Toutefois, les reports de crédits restent importants (23% des crédits du budget 2008 ont été reportés à 2009). Les députés encouragent dès lors l'Autorité à améliorer la gestion de son budget. Ils déplorent également des annulations d'engagements pour des activités opérationnelles reportées de l'année précédente et s'inquiètent de ce que cette situation soit contraire au principe d'annualité et révélatrice de déficiences dans la programmation du budget de l'Autorité. Les députés observent en outre que l'Autorité devrait mieux contrôler le respect effectif des délais contractuels fixés dans les conventions de subvention. Ils constatent également des soldes de trésorerie très importants au 31 décembre 2008 (pratiquement 20 millions EUR) et demandent à la Commission de veiller à ce que les liquidités de l'Autorité soit maintenue à son niveau le plus bas possible;
- audit interne : les députés considèrent que le comité d'audit, créé par l'Autorité en 2006, joue un rôle important de soutien auprès du conseil d'administration en s'assurant que le travail du service d'audit interne (IAS) de la Commission agisse au mieux. Ils estiment dès lors que ce comité pourrait servir d'exemple à d'autres agences;
- ressources humaines : les députés se félicitent de l'augmentation des effectifs de l'Autorité, malgré les difficultés rencontrées dans le recrutement de personnel scientifique hautement qualifié à Parme. Ils invitent également l'Autorité à veiller à ce que tous les anciens fonctionnaires informent l'Autorité lorsqu'ils acceptent de nouvelles fonctions à l'extérieur des institutions et de faire en sorte que ces activités n'entrent pas en conflit avec les intérêts légitimes des institutions.

## Décharge 2008: Autorité européenne de sécurité des aliments EFSA

---

Le Parlement européen a adopté par 547 voix pour, 40 voix contre et 53 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur exécutif de l'Autorité européenne de sécurité des aliments sur l'exécution du budget de l'Autorité pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- performance, gestion budgétaire et financière : constatant l'amélioration constante des performances de l'Autorité, le Parlement se réjouit de constater que les indicateurs de réalisations sont en nette augmentation de même que le nombre des ressources humaines. Il prend également acte de ce que l'Autorité a atteint un degré élevé d'exécution de son budget. Toutefois, les reports de crédits restent importants (23% des crédits du budget 2008 ont été reportés à 2009). Le Parlement encourage dès lors l'Autorité à améliorer la gestion de son budget. Il déplore également un nombre élevé d'annulations d'engagements et s'inquiète de ce que cette situation soit contraire au principe d'annualité et révélatrice de déficiences dans la programmation budgétaire de l'Autorité. Le Parlement estime en outre que l'Autorité devrait mieux contrôler le respect des délais contractuels fixés dans les conventions de subvention. Il constate, par ailleurs, des soldes de trésorerie très importants au 31 décembre 2008 (pratiquement 20 millions EUR) et demande à la Commission de veiller à ce que les liquidités de l'Autorité soit maintenue à son niveau le plus bas possible;
- ressources humaines : le Parlement se félicite de l'augmentation des effectifs de l'Autorité, malgré les difficultés rencontrées dans le

recrutement de personnel scientifique hautement qualifié à Parme. Il invite également l'Autorité à veiller à ce que tous les anciens fonctionnaires informent l'Autorité lorsqu'ils acceptent de nouvelles fonctions à l'extérieur des institutions et de faire en sorte que ces activités n'entrent pas en conflit avec les intérêts légitimes des institutions ;

- audit interne : le Parlement considère que le comité d'audit, créé par l'Autorité en 2006, joue un rôle important de soutien auprès du conseil d'administration en s'assurant que le travail du service d'audit interne (IAS) de la Commission agisse au mieux. Il estime dès lors que ce comité pourrait servir d'exemple à d'autres agences.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de l'Autorité étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de l'Autorité et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

## Décharge 2008: Autorité européenne de sécurité des aliments EFSA

---

**OBJECTIF** : octroi de la décharge à l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour l'exercice 2008.

**ACTE LÉGISLATIF** : Décision 2010/524/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour l'exercice 2008.

**CONTENU** : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Autorité européenne de sécurité des aliments sur l'exécution du budget de l'Autorité pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.